



RÈGLEMENT DU JEU "ANNIVERSAIRE 30 ANS CAP ANIMAL BOURGOIN ET NIVOLAS"

Du 6 au 11 octobre 2025

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

Les établissements CAP ANIMAL BOURGOIN JALLIEU et CAP ANIMAL NIVOLAS-VERMELLE, dont le siège social SARL YOANN MARTIN (CAP ANIMAL) est situé à l'adresse suivante « LA PLAINE 38300 NIVOLAS-VERMELLE », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "**ANNIVERSAIRE CAP ANIMAL BOURGOIN ET NIVOLAS 30 ANS**" se déroulant du lundi 6 octobre au samedi 11 octobre 2025 inclus, aux horaires d'ouverture des magasins.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les mineurs peuvent participer sous réserve d'une autorisation parentale. Sont exclus les membres du personnel de CAP ANIMAL et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du jeu.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE JEU

Pour participer, le client doit venir en magasin entre le **lundi 6 octobre 2025** et le **samedi 11 octobre 2025** inclus. À chaque passage en caisse, un jeton lui est remis, lui permettant d'utiliser la borne interactive mise en place en magasin. Ce jeton permet de tenter sa chance à la borne interactive installée en magasin avec le dispositif suivant :

1. Le client insère son jeton dans la borne interactive.
2. Une roue tourne automatiquement et annonce instantanément le résultat (gagnant ou perdant).
3. En cas de gain, la borne imprime un ticket gagnant, que le client doit présenter en caisse pour retirer son lot.

La participation au jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat autre que l'achat initial générant le jeton.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sur les 6 jours de jeu sont les suivantes :

La valeur totale des lots est estimée à environ 2660 € par magasin pour un total de 938 cadeaux par magasin. Les dotations sont réparties comme suit :

UN CADEAU POUR VOUS

- 100 stylos CAP ANIMAL
- 100 porte-clés jetons CAP ANIMAL
- 50 sacs en tissu CAP ANIMAL
- 96 gourdes CAP ANIMAL
- 3 parapluies publicitaires
- 3 sirops de fraise Bigalet



UN PETIT CADEAU POUR VOTRE ANIMAL

- 50 tire-tiques CAP ANIMAL
- 200 pinces à sacs CAP ANIMAL
- 30 shampoings Beaphar mini
- 30 shampoings chiot mini
- 90 désodorisants litière
- 24 toppings chat Équilibre & Instinct
- 16 toppings chien Équilibre & Instinct
- 12 pochons Almo Nature 70g
- 5 pochons Almo Nature 50g
- 3 paquets de friandises Carnilove
- 25 boîtes Almo Nature 70g (chats)

UN GROS CADEAU POUR VOTRE ANIMAL

- 2 sacs de croquettes 2 kg chat Prestige
- 2 sacs de croquettes PureLife
- 20 boîtes de terrine Équilibre & Instinct chien
- 8 sacs de litière chat 12 kg
- 10 friandises Carnilove 200g
- 13 gros lots Trixie
- 2 boîtes de pochons Équilibre & Instinct (24 sachets)
- 1 arbre à chat City

GROS LOTS SPÉCIAUX

- Gros lot chat : 1 arbre à chat d'une valeur de 249 €
- Gros lot chien : 1 coussin Lino 110 x 75 cm + 1 sac de croquettes Prestige chien 15 kg

VOL EN MONTGOLFIÈRE

- 34 vols captifs en montgolfière à gagner, valables pour 2 personnes chacun. 17 vols à gagner par magasin.
Les gagnants devront se présenter au stade de foot de Nivolas-Vermelle le samedi 11 octobre 2025 pour effectuer leur vol captif, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Les vols peuvent être annulés en cas de météo défavorable.

Il n'y a pas d'horaire de passage défini : les participants passeront tour à tour selon leur ordre d'arrivée.

Les lots sont attribués de manière aléatoire pour la mécanique de la borne interactive sur la durée du jeu (du 6 au 11 octobre 2025).

ARTICLE 5 - REMISE DES LOTS

Lorsqu'un participant gagne, un ticket gagnant est immédiatement imprimé par la borne interactive. Le participant devra présenter ce ticket en caisse afin de récupérer son lot. Tout ticket illisible, altéré ou falsifié sera considéré comme nul. Les lots sont non échangeables et non remboursables. Le retrait des lots se fait selon les modalités indiquées sur le ticket gagnant.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

CAP ANIMAL ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement de la borne interactive d'erreur d'impression du ticket, ou d'annulation des vols captifs pour raisons météorologiques ni en cas de force majeure perturbant le bon déroulement du jeu.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est consultable gratuitement en magasin et sur simple demande à l'accueil du magasin CAP ANIMAL Pont de Beauvoisin.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées dans le cadre de ce jeu sont destinées à la gestion du jeu et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Bonne chance à tous !

La direction Cap Animal

